



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

N° 116

Responsable de la publication : Alain Fabre – Téléphone mairie : 04 68 46 10

Septembre-Octobre 2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises

Séance du 8 septembre 2014

Approbation d'un contrat de location de licence IV de débit de boisson

La Commune a acheté en juin 2014 pour 40 000 € la licence IV détenue par le précédent exploitant du Café de la Promenade, en vue d'éviter que, éventuellement, elle soit achetée pour être exploitée dans une autre commune. Cette licence sera louée pour 4 000 € par an à Monsieur Sylvain RATIA actuel exploitant du café.

Convention avec le Grand Narbonne pour l'utilisation des équipements de natation de l'Espace Liberté à Narbonne

Une classe de l'école communale de Bize et une de La Calandréta bénéficieront de ces installations pour 5 séances de 1 heure entre le 15 septembre et le 28 novembre 2014.

Coût de l'opération pour la commune, pour les 2 classes y compris le transport en autocar, 1 500 €

Baux de location de l'immeuble 12 rue de la Forge

Les locaux de l'immeuble situé 12 rue de la Forge (ancienne épicerie) acheté par la commune en juin 2014 pour 75 000 € en vue de revitaliser le centre du village feront l'objet de trois baux de location concernant : un appartement dans les étages, un local commercial (loué à une association de producteurs locaux) et un local délabré situé derrière le bâtiment principal, à rénover par le locataire. Les loyers compenseront l'investissement de la commune.

Opération Récré Fruitées

De même que les années précédentes la convention pour l'adhésion à l'opération Récré Fruitées est renouvelée pour l'année scolaire 2013-2014.

Dans le cadre de cette convention, négociée globalement par le Grand Narbonne, les enfants de l'école communale de Bize recevront un fruit à la récréation le mercredi matin. La commune paie les fruits livrés par une coopérative fruitière de l'Hérault, soit environ 1 100 €. Le Grand Narbonne paie l'adhésion à l'opération soit 500 €. L'opération Récré Fruitées patronnée par le ministère de la santé a notamment pour objet de lutter contre l'obésité infantile par des pratiques alimentaires et une sensibilisation à ce problème.

Les produits distribués seront issus en priorité de l'agriculture Bio ou raisonnée du département de l'Aude ou des départements limitrophes.

Séance du 27 octobre 2014

Aide aux sinistrés des intempéries

Des inondations ont durement touchées des communes du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron au début de cet automne. Au nom de tous les Bizois un don de 550 € a été attribué en leur faveur à l'association Aude Solidarité. Cette association, émanant du Conseil Général de l'Aude, avait réparti la solidarité financière dont avait bénéficié notre Commune lors des inondations de 1999.

Demandes de subventions

Des subventions seront demandées au Conseil Général, au Sénateur Roland Courteau ainsi qu'à notre député Jean-Claude Pérez dans le cadre de leurs réserves parlementaires pour :

- L'aménagement de la zone d'activité programmée à la gare
- Le remplacement de l'équipement de sonorisation du village

Dénomination de rues à la Roueyre

Les trois rues du hameau de la Roueyre seront dénommées « Grand Rue » - « Chemin de Marie-Louise » et « Rue Suzette ». Ces noms ressortent des propositions majoritaires d'habitants du hameau.

Remboursement des frais des temps d'Activités Pédagogiques à l'école primaire

La réforme des rythmes scolaires appliquée sur notre canton depuis la rentrée scolaire a entraîné la mise en place dans les écoles primaires, par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) du Sud Minervois, des « Temps d'Activités Pédagogiques » non obligatoires pour les élèves, partiellement payants pour certaines familles.

Le Conseil Municipal considérant que l'école primaire est un service gratuit et que ces activités sont un complément de l'enseignement scolaire qui devrait favoriser le développement culturel et l'épanouissement des enfants, a décidé de les rendre gratuites pour tous.

Les familles devront continuer à payer les factures mensuelles qui leur sont présentées par le C.I.A.S. mais la dépense leur sera remboursée trimestriellement par la Commune. Les familles seront informées individuellement sur la procédure à suivre pour le remboursement. Le juridisme des principes de la comptabilité publique n'a pas permis de mettre en place une procédure plus légère. La dépense sera de l'ordre de 3 000 € par an pour la Commune.

LES RESTAURANTS DU COEUR

Les personnes en situations précaires peuvent s'adresser toute l'année à l'antenne locale des Restaurants du Cœur à Ginestas 10 rue de la Peyrade (derrière le château) téléphone 04.68.40.83.65. Inscriptions du 13 au 25 novembre de 14h à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour la campagne d'hiver.

Correspondant à Bize : Mr CAMELOT 06.76.88.06.17

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de la commune est indispensable pour pouvoir voter. Les nouvelles demandes d'inscription pour l'année 2015 sont à effectuer à la mairie jusqu'au 31 décembre 2014. Tous les français majeurs, ou qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2015 peuvent se faire inscrire sur la liste s'ils ne le sont pas déjà. Pour les électeurs déjà inscrits, tout changement d'adresse doit être signalé à la mairie.

Les ressortissants des Etats de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur une liste électorale complémentaire.

Au printemps 2015 il est prévu l'élection des Conseillers Départementaux (actuellement appelés Conseillers Généraux). Suite à la diminution du nombre de cantons en France la commune de Bize sera dans un nouveau canton plus vaste dont le chef-lieu sera Sallèles d'Aude (en principe les chefs-lieux des nouveaux cantons seront la commune la plus peuplée du canton).

Détérioration des compteurs par le gel :

Les compteurs d'eau détériorés par le gel sont remplacés aux frais de l'abonné. Il est donc recommandé de bien les protéger.

URBANISME : ADAPTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – 1^{ère} MODIFICATION SIMPLIFIEE

La Société U a en projet d'implanter une grande surface commerciale « Super U » ainsi que diverses moyennes surfaces sur une unité foncière d'une dizaine d'hectares située au lieu-dit « Les Quatre Chemin » de Cabezac dans le triangle entre les routes de Narbonne et de Carcassonne. Une petite partie du terrain est sur la Commune de Bize, le restant étant sur la commune de Ginestas. Quelques bâtiments seront édifiés sur la partie Bizoise et donc soumis au règlement du P.L.U. de notre commune.

Afin de permettre la réalisation du projet en harmonie avec les dispositions réglementaires prévues sur la commune de Ginestas, une modification simplifiée de notre P.L.U. est lancée. Cette modification porte sur des dispositions mineures qui ne s'appliqueront que sur le site concerné. Il s'agit essentiellement :

- d'autoriser les constructions à usage hôtelier
- de porter la hauteur maximum des constructions de 8 m dans le règlement actuel à 9,60 m
- de ne plus imposer de règle concernant l'aspect extérieur des constructions (toitures, façades, matériaux utilisés, détails d'architecture et clôtures)
- de la mise en conformité de quelques articles du règlement avec de nouvelles dispositions de la législation sur l'urbanisme

Dans le cadre de cette première modification simplifiée une concertation publique aura lieu du 18 novembre au 18 décembre 2014. Un dossier sur la modification projetée ainsi qu'un registre sur lequel toute personne pourra consigner des remarques seront mis à disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture du secrétariat (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30). A l'issue de cette période le projet de modification accompagné des remarques du public et des observations des autorités obligatoirement consultées, sera soumis au Conseil Municipal.

VOEUX DU NOUVEL AN

Le maire, Alain Fabre, entouré de son Conseil Municipal, présentera ses vœux à la population le **samedi 10 janvier 2015 à 11h00 à la Salle des Fêtes**. Tous les Bizoises et Bizois sont cordialement invités à cette rencontre qui sera clôturée par un buffet convivial